Image not found or type unknown

terrain attenant a une frme

Par **xav1234**, le **05/06/2011** à **16:02**

Bonjour,
nous avons signé un compromis de vente pour un terrain attenant a une ferme, de 63 ares dont 10 ares constructibles. Chez le notaire, tout c'est bien passé, aucun problemes, mais par la suite, un des freres proprietaire du terrain nous a dit, d'une part, que l'on ne pouvait pas construire à moins de 50 metres d'une ferme, et d'autre part que l'on avait pas le droit d'acheter un terrain de 63 ares. est ce que ses afirmations sont vraies?? merci pour vos reponses.

Par **Domil**, le **05/06/2011** à **16:05**

Vous n'en êtes qu'au compromis de vente, si ce sont des terres agricoles, la SAFER peut préempter

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés